

DES MATIERES.

199

- en France, II. P. 189. 190
Rigaur. Sa Compagnie de Negocians
 composée de vingt quatre particuliers,
 & ce qui s'ensuit, II. P. 205. 206
Rigueur. Acte de rigueur en fait de Let-
 tres de change, duquel l'on ne peut se
 dispenser, I. P. 162. 163
Rigueur. Acte de rigueur en fait de Let-
 tres de change, duquel l'on ne peut se
 dispenser, 167. jusqu'à 173
Rome. Change de Paris ou autre Ville de
 France pour Rome, 278
Rossière. combien éloignée d'Alexan-
 drie, II. P. 464
Rote. La Roie de Genes est de considera-
 tion dans les matieres du Commerce,
 II. P. 152
Rouën. Deux sortes de poids à Rouën,
 I. P. 54. 67
 La livre de Rouën, I. P. 66. 67. & suiv.
 Difference du poids de Rouën, avec ceux
 de toutes les Villes de France, & pays
 Etrangers, & les regles pour en faire
 les réductions, I. P. 67. jusqu'à 70
Rouges ordinaires, Rouges cramoisis, &c.
 I. P. 121
Roi. Que les Rois tirent leur plus grande
 utilité du commerce, I. P. 2
Roye. Serges étroites de Roye, I. P. 75
Ruban. De quelle maniere les Merciers
 qui vendent des Rubans, doivent faire
 leur Inventaire, I. P. 351. V. *Inventaire.*
- S**
- S** *Abatier.* Les sommes que le sieur Sa-
 batier fournit au Roy Louis XIII.
 par le moyen des Agens de Banque,
 II. P. 275
Salé. Voyez *Franc-juré.*
Saline. Marchandise de Saline, I. P. 34
Sang-sue. du Commerce, I. P. 213
Sarragosse. Livres de comptes de Sara-
 gosse. Voyez *Comptes.*
 La livre de Saragosse, I. P. 62. 70
Scellé sur les biens & effets d'un Mar-
 chand qui a fait faillite, I. P. 22
Science. Que les sciences sont inutiles, ou
 plutôt désavantageuses aux gens de
 commerce, I. P. 30
Scrupule. Banquiers & Negocians qui sont
 sans scrupule, I. P. 213
Secret. Que les Apprentifs doivent tenir
 le secret dans les affaires de leurs Maî-
 tres, I. P. 57
Seide. Poids & mesures de Seide, II. P.
 442
Segovic. Laines de Segovic, II. P. 160
Sensal. Ce que c'est & leurs droits, II. P.
 385
Sentence. Jusques à quelle somme les Sen-
 tences des Juges & Consuls sont ex-
 autoires, nonobstant l'appel, & par
 provision, I. P. 225. 226
Sentences arbitrales sur les contestations
 d'entre les Marchands & Negocians,
 & si elles doivent être homologuées,
 II. P. 12
Sentences rendues contre les Marchands
 qui ont faillite, n'acquierent aucune hy-
 poteque, ni préférence sur les Créan-
 ciers chirographaires, si elles ne sont
 rendues dix jours avant la faillite con-
 nue, II. P. 347
Sentence de mort contre Charles Durand,
 Banquier banqueroutier frauduleux,
 II. P. 370
Separations de biens des femmes avec
 leurs maris, I. P. 21
 Des separations de biens qui se font en-
 tre les Négocians & leurs femmes, &
 quelles formalitez sont nécessaires
 pour les rendre bonnes & valables,
 II. P. 326. & suiv.
Serge. Voyez *Mercerie.*
Sergent. Voyez *Huissier.*
Serges Dauphines. Voyez *Etoffes mêlées.*
Serges de foye. Quelle en doit être la
 maniere & la largeur, I. P. 61. 72
Serges de Berry & de Sologne, I. P. 73
 Longueur & leur largeur, *là même.*
Item. La longueur & la largeur de toutes
 sortes d'autres Serges de France &
 étrangères, I. P. 74. & suiv.
Serment à exiger des debiteurs qui pré-